AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques



(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE "GRANDES CULTURES"
N° 4 DU MERCREDI 4 JUILLET 1984
(n° 11 dans la série)

LUZERNE PORTE-GRAINES

La totalité des parcelles doit actuellement bénéficier de la protection du premier traitement cécidomyies des fleurs, ou du second selon les dates de pré-coupe (cf bulletin n° 2 du jeudi 21 juin).

De ce fait, des sondages réalisés au filet fauchoir dans des parcelles ayant été traitées au Sumicidin 10 il y a moins de 12 à 15 jours, montrent de très faibles niveaux d'infestation tant en phytonomes qu'en punaises, négrils ou puce-rons verts.

MAIS EN CRIBS

On constate actuellement une recrudescence des vols d'alucites dans les cribs de maïs. Pour limiter les populations nous recommandons de traiter les cribs avec l'un des produits suivants :

- *Nuvagrain liquide (Arkovet) : 6 ml de produit commercial/m3 d'épis*
- *Actellic liquide (Sopra) : 8 ml " " "*
- *Pirigrain liquide (CGI) : 8 ml " " "*

Les doses de bouillies sont calculées au m2 de la surface latérale du crib :

- *en pulvérisation manuelle : 20 l pour 100 m2,*
- *en atomisation : 10 l pour 100 m2*

CEREALES A PAILLE

A l'heure de la moisson, rappelons les règles élémentaires de préserva-tion de la qualité de la récolte.

Les insectes parasites des céréales stockées (principalement charançon du blé, tribolium, silvain, capucin des grains...) ne contaminant pas les grains au champ,mais dans leur lieu de stockage, voire dans les contenants successifs servant à la récolte ou à son transport, pour peu que ces matériels n'aient pas été soi-gneusement nettoyés avant leur utilisation.

.../...

Inscription à la CPPAP n° 1859 AD Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
ISSN n°313244253.00016
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

On veillera donc à :

- ne pas récolter et entreposer du grain humide ou des brisures ;

- désinsectiser <u>avant récolte</u> le matériel de coupe et de transport ainsi que les cellules de stockage et locaux environnants, et <u>après chaque vidange</u>, toute cellule ayant contenu du grain, même sain ; ce traitement des locaux de stockage peut se faire au dichlorvos, iodofenphos (non autorisé sur grains), malathion, perméthrine, ou pyrimiphos-méthyl (nombreuses spécialités commerciales).

- nettoyer la moissonneuse-batteuse, les remorques, bennes, vis, engins élévateurs etc..., au grattoir ou à l'aspirateur, en ayant soin de brûler les résidus ;

- ne pas mélanger la nouvelle récolte avec du stock de l'an passé.

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD